



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL de la SEANCE

Du CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2009

**PRESENTS** : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie.

**ABSENTS excusés** : CHAMBET Anthony. BARDET Olivier.

**Procurations** : DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges. PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.

### NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Claude JOND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

### APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 14 avril 2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2009 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES

A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 18 mai 2009

### QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

#### 1/ Proposition des noms pour l'Ecole primaire publique

Les élèves de l'Ecole primaire publique ont soumis au choix du Conseil Municipal une liste de 5 noms. « LES ETERLOUS » ayant obtenu la majorité, Monsieur le Maire demandera aux services techniques de réaliser et de poser un panneau. Adopté à la majorité de 7 voix.

#### 2/ Approbation de la proposition du Centre de Gestion pour la négociation des risques statutaires

La commune doit souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service. Le CDG 74 a mis en place de tels contrats. La commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupé ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

#### 3/ Modification de la délégation du Conseil municipal au Maire (Article 2122-22) : Marché public

Compte tenu de l'évolution réglementaire et législative, il convient de prendre une nouvelle délibération en vue d'adapter la délégation de compétence au nouveau seuil concernant plus particulièrement les travaux réalisés dans le cadre de la procédure adaptée :

- 216 000 € HT pour les marchés de fourniture et de service
- 5 150 000 € HT pour les marchés de travaux

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire en matière de marché public pour conduire les procédures adaptées uniquement et dans la limite des seuils fixés par le code des Marchés Publics .

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

#### 4/ Répartition du tout-venant

Sur proposition du Syndicat agricole, le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la distribution du Tout venant aux agriculteurs bénéficiaires d'une dotation pour l'année 2009.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

#### 5/ et 6/ : Approbation du Compte administratif et du Compte de Gestion 2008 – Budget principal

Le Compte administratif de l'année 2008 se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches :

	Fonctionnement	Investissements
Recettes	3554794,75 €	3046031,80 €
Dépenses	2332954,95 €	2800648,26 €
Résultats de l'Exercice	1221839,80 €	245383,54 €
Résultats antérieurs reportés	1676447,40 €	- 854169,13 €
Résultats de Clôture 2008	2898287,20 €	- 608785,59 €
Résultat consolidé		2289501,61 €

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- D'arrêter le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 2898287,20 € en section de fonctionnement et à un déficit de 608785,59 € en section d'investissement.
- D'affecter partiellement le résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 (réserves) afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 500 000,00 € .
- D'affecter le reliquat à la section de fonctionnement pour un montant de 1398287,20 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- D'approuver la reprise de ces résultats au budget 2009.

Avant de procéder au vote, le maire sort de la salle du Conseil et l'adjoint Vice-Président de la Commission Finances préside le vote.

Approbation pour 12 voix et une abstention.

#### 7/ et 8/ Approbation du Compte administratif et du Compte de gestion – Budget annexe eau et assainissement.

Le Compte administratif du budget annexe eau et assainissement de l'année 2008 se présente à l'identique du Compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	561757,33 €	137485,22 €
Dépenses	522059,73 €	139933,88 €
Résultats de l'Exercice	39697,60 €	- 2448,66 €
Résultats antérieurs reportés	89478,45 €	359963,71 €
Résultats de Clôture 2008	129176,05 €	357515,05 €
Résultat consolidé		486691,10 €

Le Maire demande au Conseil Municipal de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion.

- D'arrêter le résultat définitif au compte administratif à 129176,05 € en section d'exploitation et à 357515,05 en section d'investissement.
- D'approuver le report de résultat soit 129176,05 € à la section d'exploitation (compte 002) et 357515,05 € à la section d'investissement (compte 001)
- D'approuver la reprise de ces résultats au budget 2009 .

Avant de procéder au vote, le Maire sort de la salle du Conseil et l'Adjoint Vice-président de la Commission Finances préside le vote. Approbation pour 12 voix et une abstention

#### 9/ Etat des Non valeurs

Le Maire propose au Conseil d'étudier l'état des non-valeurs pour les secours sur piste et transports en ambulance. Malgré les efforts entrepris afin de récupérer la somme de 1165,40 € TTC, il faut considérer cette somme comme perdue.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS  
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des  
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS  
MUNICIPAUX : Néant.**

#### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe la population que l'INSEE procédera, sur la commune de Praz sur Arly, du 11 mai au 27 juin, à une enquête sur les ressources et les conditions de vie 2009. L'enquête est réalisée sur un échantillon de 12 000 logements et certains se situent sur notre commune.

Les gendarmes, la mairie ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon seront avisés.

Organisation de la journée de vote du 7 juin 2009.

Monsieur GOUTALAND fera passer un courriel pour nous demander notre disponibilité ce jour là, sachant que nous devons être quatre en permanence de 8 h à 18 h et à partir de 18 h pour le dépouillement ;

Point sur les dossiers en cours

Garderie : Le Permis de construire est à l'instruction à la DDE.

DSP pour la garderie : 2 candidats, ouverture des plis le 26 mai 2009 à 11 heures par la commission « Appel d'offre ».

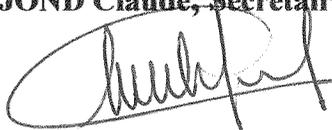
Prochain Conseil Municipal le 10 juin 2009.

**COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 20.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 27 mai 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 18 mai 2009.**

**SIGNE : JOND Claude, Secrétaire de séance**



Vu pour être affiché le **2 JUIN 2009** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Yann JACCAZ

